
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 19 OCT 2023

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 23-01377 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours direct de recrutement d'un (01) élève Assistant en Education Spécialisée au profit des personnes vivant avec un handicap auditif, session 2023.

Ce sont :

ASSISTANTS D'EDUCATION SPÉCIALISÉE (HANDICAP AUDITIF)

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	KEKELE YACOUBA	000065-146-03	B13236354	04/01/99
2°	OUEDRAOGO EUGENE	000016-146-03	B10388036	13/01/00

Arrêté la présente liste à 2 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général

Hamidou SAWADOGO

Officier de l'Ordre de l'Etat

